

3 - Quelles personnes vivront de façon permanente dans le logement ?

Nom et Prénom	Date de naissance	Sexe		Lien de parenté (préciser si co-demandeur)	A charge	
		M	F		OUI	NON
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						

4 - Votre situation professionnelle :

Le demandeur

Métier :

Emploi à durée indéterminée

Emploi à durée déterminée, stage, intérim

Emploi intérimaire

Si C.D.D., date de la fin du contrat :

Chômage indemnisé

Chômage non indemnisé

Etudiant (e) autre (sans activité et sans recherche d'emploi)

Retraité (e) depuis le :

emploi aidés (CES ou similaire)

Invalide

RMIste

Stagiaire en formation

Apprenti

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Commune :

Code postal :

Téléphone de l'entreprise :

Date d'entrée dans l'entreprise :

Le conjoint ou co-demandeur

Métier :

Emploi à durée indéterminée

Emploi à durée déterminée, stage, intérim

Emploi intérimaire

Si C.D.D., date de la fin du contrat :

Chômage indemnisé

Chômage non indemnisé

Etudiant (e) autre (sans activité et sans recherche d'emploi)

Retraité (e) depuis le :

emploi aidés (CES ou similaire)

Invalide

RMIste

Stagiaire en formation

Apprenti

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Commune :

Code postal :

Téléphone de l'entreprise :

Date d'entrée dans l'entreprise :

5 - Vos ressources mensuelles nettes :

Mois :

Année :

Attention ! Indiquez les montants en EUROS	Demandeur	Conjoint ou co-demandeur	Autre (s) personne (s)
Salaire net mensuel	€	€	€
Retraite nette mensuelle	€	€	€
ASSEDIC mensuelle	€	€	€
Pension alimentaire mensuelle reçue	€	€	€
Pension alimentaire mensuelle versée	€	€	€
Allocation Adulte Handicapé mensuelle (A.A.H.)	€	€	€
Revenu Minimum d'Insertion mensuel (R.M.I.)	€	€	€
Allocation Parent Isolé mensuelle (A.P.I.)	€	€	€
Allocation Parentale d'Éducation mensuelle (A.P.E.)	€	€	€
Minimum vieillesse mensuel	€	€	€
Allocation Familiales mensuelles (Allocation de soutien familial...) hors aide au logement	€	€	€
Autre (Fonds National de Solidarité, Pension d'Invalidité...) Hors aide au logement	€	€	€
Revenu imposable	Année : <input type="text"/>		
Revenu imposable	Année : <input type="text"/>		

PIECES A JOINDRE

- ⇒ pour les personnes mariées, vivant en concubinage avec enfants, célibataires avec enfants, veuves, divorcées, séparées, une photocopie de toutes les pages du livret de famille.
- ⇒ Pour les personnes célibataires, vivant en concubinage et sans enfant, une photocopie du recto et du verso de la carte d'identité (en cours de validité) ou une photocopie du livret de famille des parents.
- ⇒ 1 bulletin de salaire pour chacun des conjoints ou concubins,
- ⇒ ou bulletin de pension,
- ⇒ ou notification de décision de l'ASSEDIC.
- ⇒ l'avis de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
- ⇒ photocopie du contrat de travail ou certificat d'embauche précisant les dates et conditions d'emploi et le montant du salaire mensuel.
- ⇒ le dernier décompte des prestations familiales versées par la C.A.F. ou la M.S.A.
- ⇒ pour les personnes effectuant un stage, joindre une attestation de présence à ce stage.
- ⇒ pour les bénéficiaires du RMI, joindre la notification de la Caisse d'Allocations Familiales.
- ⇒ pour les étudiants, joindre la carte d'étudiant, pour les scolaires, un certificat de scolarité.
- ⇒ un justificatif de paiement des loyers si vous êtes locataire(s) ou un justificatif de remboursement des emprunts en cours si vous êtes propriétaire(s).
- ⇒ un relevé d'identité bancaire (éventuellement).

Le renseignement de sept informations (nom, prénom, date de naissance, adresse, nombre de personnes à loger, localisation géographique souhaitée et indication si locataire H.L.M.) permet l'obtention d'un numéro départemental unique. Ce numéro garantit votre inscription en tant que demandeur de logement locatif social (décret du 7/11/2000 Loi de lutte contre les exclusions du 29/07/1998).

Cependant, il est insuffisant pour prétendre à l'attribution d'un logement dans la Manche. Si vous souhaitez que les bailleurs sociaux et communes puissent étudier votre dossier, vous devez remplir la totalité de l'imprimé.

Ce dispositif a été agréé par la C.N.I.L. sous le numéro 181491.

Les informations figurant sur cet imprimé feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à l'article 27 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder à tout moment aux informations vous concernant auprès de l'organisme que vous avez contacté, afin d'en faire modifier le contenu si votre situation venait à changer.

Les destinataires de ces informations seront les Organismes du logement social, chargés de l'attribution des logements et les communes où vous avez effectué la demande.

En cas de litige et seulement dans ce cas, vous pouvez contacter Manche Habitat.